



Le 16 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE

M. McKee

L'hon. M. Hogan

M. McKee

L'hon. M. Hogan

M. McKee

L'hon. M. Hogan

ÉLECTIONS

M. McKee

L'hon. M. Higgs

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PROGRAMMES SOCIAUX

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

SANTÉ MENTALE

M. C. Chiasson

L'hon. M. Fitch

M. C. Chiasson

L'hon. M. Fitch

PESTICIDES

M. Coon

L'hon. M. Crossman

M. Coon

L'hon. M. Crossman

SANTÉ MENTALE

M. C. Chiasson

L'hon. M. Fitch

IMMERSION EN FRANÇAIS

M. McKee

L'hon. M. Hogan

M. McKee

L'hon. M. Hogan

[Traduction]

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, hier, le ministre de l'Éducation a annoncé un nouveau programme d'apprentissage du français langue seconde que de nombreux parents et membres du personnel enseignant ont accueilli avec scepticisme et incrédulité. Depuis des mois, ces derniers demandent de la stabilité et des ressources pour assurer les meilleurs résultats possibles pour les élèves dont l'éducation a été perturbée en raison de la pandémie et des ressources limitées dans les salles de classe. Ils ont indiqué que le programme est conçu à la hâte, et le premier ministre a même admis qu'il en était ainsi pour des raisons politiques, puisqu'il ne veut pas que le programme soit instauré pendant une année électorale. Les experts, le personnel enseignant et les parents — toutes les personnes concernées — ont dit que la décision augmentera la pression qui s'exerce sur le système, que le tout est fait à la hâte et que le gouvernement devrait ralentir le processus.

Je veux savoir quelles ressources budgétaires additionnelles le ministre s'engage à fournir pour stabiliser le système et pour instaurer le nouveau programme.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Hier, j'étais ravi d'annoncer la nouvelle approche que nous adoptons pour enseigner le français à tous les élèves du secteur anglophone de notre province. Il s'agit d'un objectif que nous devons avoir, en tant que province inclusive, et notre volonté d'avoir une population bilingue est, selon moi, un élément extrêmement important.

Parallèlement, nous pourrions aussi envisager le rattrapage en lecture pour que les élèves atteignent le niveau requis en lecture à la fin de la 2^e année. Voilà un sujet sur lequel des questions m'ont été posées après le discours qu'a prononcé ici Kelly Lamrock il n'y a pas très longtemps.

Nous sommes prêts à affecter les ressources nécessaires pour assurer le succès du programme. Je sais que le programme a été désigné par un grand nombre de noms. Il s'agit du cadre d'immersion novateur du Nouveau-Brunswick. Nous poursuivrons nos consultations. Nous ferons en sorte...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, il a été dit qu'il faudra 60 enseignants de français de plus pour faire fonctionner le programme dans le système actuel. Nous savons que la vérificatrice générale a rédigé des rapports pour indiquer que les changements apportés au programme d'immersion en français au cours des dernières années — je pense que trois changements ont été apportés en 13 ans —

Questions orales

devaient cesser et qu'il fallait arrêter de procéder ainsi. Arrêtez d'exercer des pressions sur le système. Nous perdrons maintenant des membres du personnel enseignant du système anglophone. Ils enseignent actuellement le français langue seconde et ils retourneront probablement au système francophone en raison de l'incertitude qui règne dans le secteur anglophone. Certains endroits pourront peut-être offrir le programme, mais d'autres ne pourront peut-être pas le faire. La mise en oeuvre du programme pourrait être retardée dans certaines régions de la province.

Je veux savoir comment le ministre prévoit d'engager les 60 enseignants additionnels. D'où viendront-ils? Le recrutement du personnel enseignant aura-t-il une incidence négative sur le système scolaire francophone? Le ministre peut-il répondre aux questions, Monsieur le président?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Le recrutement de nouveaux enseignants est un exercice continu et qui n'a rien de nouveau, en ce qui concerne la recherche de personnel enseignant pouvant enseigner le français. Lorsque je travaillais au bureau du district et que j'étais responsable du français langue seconde et de l'immersion en français, un seul enseignant de français était disponible pour être engagé dans la province. Il ne s'agit de rien de nouveau. Nous continuons à nous employer à recruter dès que possible des membres du personnel enseignant. Nous le faisons aujourd'hui, en ce moment même, et nous continuerons de le faire dans l'avenir.

Nous ne pouvons pas transférer des membres du personnel enseignant d'un système à l'autre, car cela ne règle rien. Toutefois, des enseignants titulaires d'un contrat D chercheront un poste d'enseignement au titre d'un contrat B ou voudront même obtenir un autre contrat D parce qu'ils veulent travailler l'année prochaine. Il se peut que des enseignants dans un secteur voient un poste dans un autre secteur et qu'ils le postulent. S'ils réussissent à l'obtenir, tant mieux. Voilà ce qui se produit aujourd'hui. Ce n'est rien de nouveau.

La situation pose un défi. Nous relèverons le défi de front. Nous trouverons les ressources dont nous avons besoin. Le programme sera une grande réussite.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, il y a déjà une pénurie de personnel enseignant dans le système d'éducation ; le ministre vient de l'avouer. Nous savons que la NBTA nous a avertis que le système est déjà très fragile et sous pression et que ces changements ne feront qu'aggraver la situation.

Comme je l'ai dit, la décision d'accélérer le déploiement du programme n'a été prise que pour des raisons politiques. Il n'y a pas de plan ou de stratégie de recrutement. Le ministre dit que nous continuons à recruter tous les jours, mais nous savons que le programme

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'immersion actuel est la meilleure façon d'enseigner le français langue seconde à nos élèves. En fait, le système actuel d'immersion en français au Nouveau-Brunswick a permis de former plusieurs membres de notre personnel enseignant qui enseignent actuellement l'immersion en français.

Donc, j'aimerais savoir si le ministre a considéré à quel point ce changement nuira au recrutement et à la formation des futurs membres de notre personnel enseignant en immersion en français au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Ces changements n'auront aucun effet négatif sur l'apprentissage et sur notre personnel enseignant. À un moment donné, c'est... Je ne sais pas si c'est un secret au Nouveau-Brunswick, mais il y a des membres du personnel enseignant de notre province qui enseignent un programme appelé immersion en français sans avoir la formation nécessaire. Ce n'est pas la faute de ces personnes, mais elles n'ont pas la formation nécessaire. Elles ont été embauchées parce qu'il fallait avoir quelqu'un pour enseigner ce programme. Alors, partout dans notre province, il y a des salles de classe où les parents ont l'impression d'avoir un programme d'immersion, mais ce n'est pas vrai. Ce que nous allons faire, c'est nous assurer que nous avons une population bilingue dans notre province. L'année prochaine, nous commencerons par la maternelle et la 1^{re} année.

[Traduction]

ÉLECTIONS

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je vais maintenant changer de sujet. J'ai une dernière question aujourd'hui, que je pose au premier ministre. Il pourrait s'agir de ma dernière question de la session d'automne, sauf s'il reste du temps à la fin. J'ai eu la chance et le privilège d'occuper ce siège à titre de chef de l'opposition officielle. Je serai éternellement reconnaissant à la chef de m'avoir accordé ce privilège. Nous savons toutefois qu'elle veut siéger à la Chambre et qu'elle veut occuper ce siège. Nous sommes prêts à soutenir Susan Holt comme chef de l'opposition officielle une fois qu'elle sera élue à la Chambre afin de livrer bataille au gouvernement.

Je veux maintenant savoir quand le premier ministre déclenchera les élections partielles. Je lui ai posé la question au début de la session, et il a alors dit que la date des élections était encore hypothétique. Deux de nos députés siégeaient toujours et n'avaient pas encore démissionné. Toutefois, nous connaissons maintenant la situation et nous espérons que notre projet de loi, qui a été adopté et qui vise à ce que les élections partielles se tiennent dans un délai de six mois, reçoive aujourd'hui la sanction royale. Roger Melanson a démissionné aux environs du 21 septembre ; les élections partielles devraient donc avoir lieu en mars ou en mai de l'année prochaine. Le premier ministre est-il prêt à les déclencher?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition. Les élections devraient avoir lieu dans un délai de six mois. Vous mentionnez qu'elles devraient être tenues bientôt, soit en mars, en avril ou en mai — l'hiver serait passé et elles se tiendraient au début du printemps — et je ne vois aucune raison de les retarder. Merci.

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, un grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick ont exprimé leur profonde déception à l'égard de la décision du gouvernement actuel de remplacer le programme d'immersion en français par un programme de langue française dilué, lequel réduira les possibilités des élèves d'être bilingues. Le ministre pourrait-il fournir plus de détails sur ce qu'il croit être un niveau de conversation en français que les diplômés de ce nouveau programme pourront atteindre? En d'autres termes, de quelles compétences particulières en français seront-ils dotés — pas seulement des compétences orales, mais des compétences en écriture et en lecture également?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. La question me laisse perplexe. Au Nouveau-Brunswick, il y a eu un programme d'immersion, pour lequel une répartition de temps égal, soit 50-50 entre l'enseignement en anglais et l'enseignement en français, a été effectuée. Ce programme a donné des résultats merveilleux — de grands résultats — qui ont égalé et dépassé les résultats actuels du programme d'immersion précoce. En plus de cela, de nombreux endroits en Ontario ont un modèle d'enseignement de 50 % en anglais et de 50 % en français, qui, je crois, est soutenu par l'organisme Canadian Parents for French Ontario. Je ne sais pas trop — je ne sais pas trop — pourquoi des gens se permettent de penser que nous diluons un certain programme alors que nous voulons faire en sorte que tous les élèves aient la capacité de tenir une conversation en français.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, les propos du ministre me poussent à poser beaucoup, beaucoup d'autres questions. Le ministre parle d'un projet pilote qui était en place dans la région de Bathurst il y a 30 ans. Le ministère utilisera-t-il ce projet pilote comme nouveau programme d'apprentissage du français?

Je vais également poser les questions suivantes : La maîtrise du français sera-t-elle la nouvelle norme pour le recrutement des futurs employés du gouvernement? Un tel critère sera-t-il la norme? Un tel critère sera-t-il la norme? Dans le cadre du nouveau programme linguistique, comment les compétences linguistiques des élèves seront-elles évaluées?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci encore, Monsieur le président. En ce qui concerne la dernière question

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de la députée d'en face, nous avons dit que nous allions utiliser le Cadre européen commun de référence pour évaluer les compétences linguistiques de nos élèves, ce qui, concernant le français conversationnel, au niveau intermédiaire, comme on l'appelait auparavant, ou au niveau 3 dans les différentes formes que nous avons mesurées, serait la norme minimale que nous recherchons — la norme minimale.

Voici les autres questions : Les élèves seront-ils préparés à travailler au sein du gouvernement, et devront-ils avoir des compétences linguistiques suffisantes pour occuper un poste au sein de notre gouvernement? Eh bien, voilà le résultat que nous avons maintenant. Bien sûr, voilà ce que nous continuerons à rechercher. Nous aimerions que les personnes bilingues puissent servir tous les gens de notre province dans les deux langues officielles. Nous y parviendrons grâce au nouveau programme. Il s'agit d'un excellent programme. Il a fait l'objet d'un projet pilote de 10 ans à Bathurst. Il n'a pas été une anomalie passagère d'un an.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, les parents ont énormément de questions en ce qui concerne ce nouveau programme, et, en regardant la conception de ce dernier, il semble que les élèves plus âgés auront moins de temps pour apprendre le français. Comment le fait de réduire l'intensité de l'apprentissage du français peut-il contribuer à l'atteinte des objectifs linguistiques? Et, étant donné que ce programme sera offert de la maternelle à la 8^e année, pour le moment, du moins, quel sera le programme d'apprentissage pour le français au secondaire?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Pour ce qui est des pourcentages, cela dépend de quelle façon vous voyez cela. Si vous comparez ce que nous faisons déjà avec un petit groupe d'élèves, pour ce qui est du pourcentage d'enseignement en français auquel ils ont accès, et qu'on transfère cela à la totalité de nos élèves, c'est ce qu'ils vont recevoir. Je ne sais pas si les parlementaires du côté de l'opposition ont les mêmes questions par rapport à l'Ontario, où est fait ce que nous allons faire. Pour ce qui est du secondaire, cela ne va pas vraiment changer. Les élèves auront la possibilité, comme c'est le cas aujourd'hui, de poursuivre l'apprentissage de la langue française pour avoir l'enrichissement dans d'autres cours, tels que l'histoire, les sciences ou les mathématiques. Tout ce que nous pouvons enseigner et ce qui est enseigné aujourd'hui dans nos écoles secondaires, ce sera disponible.

[Traduction]

PROGRAMMES SOCIAUX

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Le projet de loi 10 a maintenant franchi l'étape de la troisième lecture, le ministre des Finances a pris soin de tous ses amis bien

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

nantis grâce à de belles réductions fiscales et il a présenté un budget de capital prévoyant des augmentations pour compenser les pressions liées à l'inflation. Voilà de grands mots qu'utilisent les personnes responsables des budgets. Pour la plupart d'entre nous, il s'agit simplement du coût de la vie, et un grand nombre de personnes éprouvent des difficultés à cet égard. Pour les gens concernés, le ministre peut-il finalement nous dire — maintenant que son emploi du temps semble s'être libéré — en quoi consistera effectivement l'aide qu'il promet depuis le début?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face. Savez-vous quoi? Pour tous les gens concernés — toutes les personnes riches, comme l'a dit le député — que nous aidons en cours de route, il devrait se souvenir que 64 % des contribuables tirent profit d'une réduction sur les deux premières tranches de revenus. La première chose que nous avons annoncée, c'était une réduction sur les deux premières tranches de revenus. Nous avons accordé des réductions sur les deux premières tranches de revenus et, ensuite, nous avons augmenté le montant personnel de base. Grâce à la mesure en question, 64 % des gens du Nouveau-Brunswick obtiennent de l'aide.

Parlons des autres formes d'aide pour les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Il y a de nouveaux logements publics. L'augmentation du salaire minimum — nous en avons parlé. Diverses initiatives visant la réforme de l'aide sociale sont prévues. La somme de 2 millions de dollars a été versée aux banques alimentaires et 20 millions de dollars ont été prévus au titre de la prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture, une mesure qui cible les personnes les plus vulnérables. Qu'en est-il de la période de novembre à avril? Les bénéficiaires d'aide sociale admissibles peuvent recevoir 150 \$ par mois au titre du supplément pour le chauffage électrique ou 145 \$ par mois au titre du supplément pour le chauffage non électrique.

Vous dites que nous ne faisons rien pour les gens qui éprouvent des difficultés au Nouveau-Brunswick. Vous avez tout à fait tort. Le gouvernement actuel prend soin des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, le ministre est prêt, mais ce n'est pas ce que j'ai demandé. Je n'ai pas dit qu'il ne faisait rien. Je ne fais que revenir aux propos qu'il a tenus. Depuis le début, lorsqu'il parle dans les médias et à la Chambre des énormes excédents, il n'a cessé de dire que de l'aide était prévue, de l'aide était prévue. Je ne veux pas parler de la prestation pour le carburant et la nourriture ni de la somme de 400 \$ ou de 200 \$ que vous avez accordées en avril dernier. Cela ne permet pas de payer la facture alimentaire à l'heure actuelle.

Vous avez dit que des mesures étaient prévues. En quoi consistent-elles? En quoi consistent-elles? Il s'agit des propos que vous avez tenus. Je ne cherche qu'à faire un suivi. Ne repassons pas en revue la même liste. Présentez simplement les nouvelles mesures et toute la nouvelle énergie que vous apporterez à votre dossier.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : En parlant d'énergie, mon ami au ministère des Ressources naturelles, le ministre du comté d'Albert... Oui, le Programme éconergétique amélioré. Absolument, il s'agit d'un cadeau qui ne cesse de croître. Lorsqu'une mini-thermopompe bibloc est installée, des économies sont réalisées cette année, l'année prochaine, l'année suivante et l'année d'après.

Quelles autres mesures le gouvernement prend-il? Des programmes fiscaux sont prévus pour aider les gens à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Il y a le crédit pour la TVH du Nouveau-Brunswick, la réduction d'impôt applicable aux faibles revenus, la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick et le supplément scolaire du Nouveau-Brunswick. La liste est interminable. Que faisons-nous pour aider les gens à faible revenu du Nouveau-Brunswick? Nous prenons les mesures en question et bien plus encore. D'autres mesures seront prévues dans l'avenir, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, je suis inquiet pour le ministre des Finances. Je crains que trois visiteurs nocturnes ne viennent bientôt lui rendre visite : le fantôme des budgets passés, le fantôme des budgets actuels et le fantôme le plus effrayant de tous pour le ministre, le fantôme des résultats vérifiés à venir. Au fur et à mesure que les excédents augmentent, il devient plus difficile pour lui d'expliquer aux Bob Cratchit du Nouveau-Brunswick pourquoi il ne peut pas aider les Tiny Tim de la province. C'est parce que le ministre choisit de tenir fermement les cordons de la bourse par crainte des besoins à venir. Tout comme Ebenezer, le personnage du conte, a pu l'apprendre, il n'est jamais trop tard pour apporter des changements.

Il reste encore du temps avant Noël. Il n'est jamais trop tard. Le ministre ne cesse de nous dire que d'autres mesures sont prévues pour aider les gens dans le besoin. Le ministre s'engagerait-il à fournir de l'aide dès maintenant, avant Noël?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, voilà qui est merveilleux. Or, si le député de Kent-Sud peut faire mieux, je serai impressionné. L'intervention était très bonne, sauf qu'elle ne se terminait pas par un peu de chant, ce qui aurait été une bonne idée.

Je me ferai un plaisir de poursuivre mon énumération des mesures que nous prenons pour les gens du Nouveau-Brunswick. Le supplément de chauffage en cas d'urgence de 550 \$ peut être fourni aux personnes qui éprouvent des difficultés pendant l'hiver et se chauffent au mazout, au bois ou à l'électricité. La mesure se poursuit. Que dire de plus de programmes d'efficacité énergétique d'urgence à la disposition des gens du Nouveau-Brunswick pour réduire les coûts liés au chauffage domestique? Nous travaillons constamment à ces programmes. La prestation pour le carburant et la nourriture — restez à l'affût, Monsieur le président, pour voir ce qui se passera au sujet de celle-ci. Restez à

Questions orales

l'affût. Il pourrait y avoir quelque chose d'extraordinaire, peut-être une surprise dans les bas de Noël des gens du Nouveau-Brunswick.

Je ne suis pas aussi bon que le député d'en face à cet égard, Monsieur le président, mais je vous remercie beaucoup.

SANTÉ MENTALE

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Monsieur le président, l'annonce de la création à Moncton de huit lits réservés aux soins de santé mentale pour les jeunes est une bonne nouvelle. En 2019, le gouvernement actuel a annulé les travaux en vue de l'établissement du centre de santé mentale pour les jeunes à Campbellton, même s'ils étaient terminés à 90 % et a annoncé que le centre serait construit à Moncton. Ma question s'adresse au ministre des Transports et de l'Infrastructure. Les travaux ont-ils commencé? Le tout est-il encore à l'étape de la planification? S'il est encore à l'étape de la planification, comment celle-ci avance-t-elle, et quand prévoyez-vous entamer les travaux?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il s'agit d'une bonne nouvelle qui fait partie du plan visant à favoriser un meilleur accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances. Le Centre d'excellence pour les jeunes constituera une mesure complémentaire pour que des services soient offerts dans deux parties de la province. Nous servirons le Nord et le Sud. Un certain nombre de mes collègues et moi nous sommes rendus sur les lieux et avons pris une photo. Les travaux ne sont pas encore entamés. La construction doit commencer l'année prochaine, et le centre sera opérationnel dans deux ou trois ans. Il s'agit d'une bonne nouvelle, et je suis reconnaissant au député d'en face de le souligner ici aujourd'hui, au cours de la dernière période des questions de la session.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Je ne sais pas trop qui répondra à la prochaine question, mais, Monsieur le président, il est intéressant de noter que les travaux qui ont été annulés par le gouvernement actuel visaient une installation de 15 lits d'une valeur totale de 14,4 millions de dollars, soit 960 000 \$ par lit. Par ailleurs, le coût de l'installation proposée de 8 lits s'élève à 29,4 millions de dollars, soit 3,675 millions de dollars par lit, ce qui est presque quatre fois plus cher. Le coût du matériel et de la main-d'œuvre n'a pas augmenté autant. L'un ou l'autre des ministres expliquerait-il la différence du coût?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, les parlementaires du côté de l'opposition font deux choses. La première, c'est qu'ils disent qu'ils veulent des services additionnels, et la deuxième, c'est qu'ils se plaignent maintenant des coûts. En tant que gouvernement, nous sommes disposés à investir dans la population du Nouveau-Brunswick. Nous sommes disposés à investir dans la construction pour veiller à ce que les gens reçoivent des services.

Questions orales

Vous savez, Monsieur le président, il est difficile d'essayer de dire aux gens à quel point on les respecte et on leur est reconnaissant. Je tiens effectivement à saisir le moment pour dire à quel point le gouvernement actuel respecte les personnes qui travaillent dans le domaine de la santé et je mentionne notamment celles qui travailleront pendant le temps des fêtes. Nous leur sommes vraiment reconnaissants de leur travail.

Encore une fois, au sujet des chiffres que le député a mentionnés, nous sommes disposés à investir dans les soins de santé et à veiller à ce que les investissements donnent un bon rendement pour les gens qui ont besoin des services en temps opportun. Merci beaucoup.

PESTICIDES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, pour que le Nouveau-Brunswick soit habitable, nous comptons sur la diversité de la flore et de la faune dans nos sols, sur les terres, dans l'océan et dans l'air. Plus de 1 000 espèces de notre province sont toutefois vulnérables ou en danger. L'un des facteurs causant cette perte de biodiversité est la surutilisation de pesticides. Dans le cadre du sommet sur la biodiversité qui se tient à Montréal, les pays du monde tentent de s'entendre sur une cible de réduction relative à l'utilisation des pesticides.

La dernière initiative du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour réduire l'utilisation des pesticides, qui remonte à 2009 et visait les pesticides utilisés à des fins esthétiques, avait été couronnée de succès. Cette année-là, la province du Nouveau-Brunswick avait également lancé sa première — et dernière — stratégie de conservation de la biodiversité, laquelle a été mise au placard et n'a toujours pas été mise en oeuvre. Le ministre de l'Environnement est responsable de l'utilisation des pesticides et de l'application de la *Loi sur le contrôle des pesticides* au Nouveau-Brunswick. Planifie-t-il de continuer à réduire l'utilisation des pesticides dans les secteurs de la foresterie, de l'agriculture ou de l'aquaculture? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Comme le député le sait sans doute, dans le cadre de la réunion du comité permanent la semaine dernière, nous avons écouté des présentations et reçu des documents.

Le Secrétariat des changements climatiques du ministère de l'Environnement est maintenant saisi de la question et examine des moyens d'apporter des changements dans l'avenir. Je ne peux pas parler aujourd'hui de changements précis, mais des plans sont en préparation. Des changements s'annoncent dans certains secteurs. Je sais qu'en ce qui a trait aux cours d'eau, notamment, le personnel étudie diverses façons de traiter certaines des zones et examine les quantités qui sont pulvérisées, entre autres. Merci, Monsieur le président.

Questions orales

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, l'un des principaux facteurs causant la perte de biodiversité dans nos rivières et dans les baies le long de nos côtes est la pollution par les nutriments. Une trop grande quantité de phosphore dans l'eau douce et d'azote dans l'eau salée entraîne la prolifération d'algues qui, en mourant, absorbent l'oxygène de l'eau. Il y a 20 ans, les recherches menées par le Conseil de conservation ont révélé que les baies et les estuaires de Tracadie, de Cocagne, de Bouctouche et de Shediac souffraient de la pollution par les nutriments. Les recherches ont aussi révélé que des centaines de bancs d'huîtres naturels avaient été enfouis sous de nombreux mètres de sédiments provenant de l'abondance d'algues en décomposition. Une cible de réduction de la pollution par l'azote et le phosphore fait aussi l'objet de négociations, en ce moment même, dans le cadre du sommet sur la biodiversité à Montréal.

Le ministre chargé de la lutte contre la pollution a-t-il des plans pour prévenir la pollution de nos rivières et de nos eaux côtières par l'azote et le phosphore?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Je vous remercie encore une fois, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Nous ne participons pas au sommet à Montréal cette année. Je prends note de la question et j'examinerai la situation concernant l'écosystème et les bancs d'huîtres mentionnés par le député. Nous savons que les changements climatiques entraîneront des bouleversements et que des changements toucheront l'environnement des eaux côtières et le secteur des pêches. Nous prenons note de la question et vous répondrons lorsque nous le pourrons. Merci.

SANTÉ MENTALE

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Merci, Monsieur le président. En ce qui concerne les lits réservés aux soins de santé mentale pour les jeunes, le ministre ne sait pas si la planification est amorcée et ne peut expliquer la différence de coûts. Permettez-moi de lui offrir une solution. La ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a fermement maintenu qu'il y a des façons plus rapides et moins coûteuses de réaliser des projets de construction de grande envergure. Voici ma dernière question pour le ministre : Ce projet sera-t-il assujéti à la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, ou le ministre a-t-il envisagé de créer un conseil composé de simples citoyens pour accélérer le projet et le réaliser à meilleur coût?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je pense que les réponses que j'ai données plus tôt étaient assez claires. Les travaux de conception commenceront en 2023 et le projet sera complété, espérons-le, d'ici à 2026. Comme il a déjà été mentionné, les coûts s'élèveront à environ 29,4 millions de dollars. Il s'agit d'un investissement dans la jeunesse de notre province. L'établissement sera destiné aux jeunes âgés de 12 à 18 ans. Je le répète, le fait d'avoir deux centres d'excellence dans la province fera en sorte que des services seront offerts dans le Nord et dans le Sud. Il sera plus facile

Questions orales

d'attirer du personnel dans deux plus petits centres que dans un seul grand centre. Le projet en question s'inscrit dans le cadre de notre plan de la santé, qui fonctionne et qui va de l'avant. Encore une fois, nous réalisons les investissements qui s'imposent en matière de santé mentale et de traitement des dépendances pour les jeunes qui en ont besoin. Voilà un gouvernement responsable. Voilà des progrès.

IMMERSION EN FRANÇAIS

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je veux terminer avec le ministre de l'Éducation et la mise en oeuvre du programme d'immersion en français qu'envisage le gouvernement actuel. Ce dernier parle de tenir des consultations au début de la nouvelle année et d'entendre l'avis des parents, du personnel enseignant et des experts, j'imagine, à ce sujet. Je veux savoir ce que le gouvernement a fait jusqu'à maintenant. Les gens d'en face ont-ils des bouchons d'oreille? Toutes les parties prenantes concernées ont exprimé leurs préoccupations. Elles nous ont dit que le programme est mis en oeuvre à la hâte et qu'elles ne seront pas en mesure d'avoir les éléments nécessaires en place d'ici au début de l'automne 2023. Pourquoi le gouvernement dit-il qu'il tiendra des consultations en janvier, en février et en mars afin de connaître l'avis des personnes concernées, lorsque ces dernières ont clairement exprimé leur avis ces derniers temps, depuis qu'il a été révélé que le gouvernement abolira l'immersion en français?

Quel est le plan du ministre en ce qui concerne les consultations qui se tiendront au début de la nouvelle année? Est-il prêt à écouter les gens, ou s'agit-il d'un fait accompli?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président.

[Original]

Il n'y a pas de fait accompli.

[Traduction]

Comme je l'ai dit hier, nous avons annoncé le cadre. Nous avons tenu des consultations au Nouveau-Brunswick pendant deux ans. Nous avons mené des consultations auprès des parents, du personnel enseignant et des élèves. Nous poursuivrons les consultations dans la nouvelle année. Savez-vous pourquoi, Monsieur le président? C'est parce que les gens du Nouveau-Brunswick — en l'occurrence le personnel enseignant, les élèves et les parents — ont de très bonnes idées. Il y a des idées merveilleuses que nous pouvons intégrer au cadre — j'en suis convaincu. Voilà ce que nous voulons faire. Voilà pourquoi nous menons des consultations. Voilà pourquoi nous avons lancé hier un sondage en ligne pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent y participer. Je ferai quelque chose que je n'ai jamais

Questions orales

fait de ma vie. Je tiendrai deux séances Facebook Live auxquelles — je ne sais pas — tout le monde aura accès, je crois. Il s'agira d'une nouvelle expérience pour moi.

Oui, j'ai des bouchons d'oreille. Je ne les porte pas ici ni à l'extérieur.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : J'espère que le ministre de l'Éducation ne porte pas de bouchons d'oreille, mais il semble effectivement en porter. Quand le ministre entend des parents venir s'exprimer — je ne sais pas s'il les écoute, mais il les entend —, il les accuse de manoeuvres politiques. Voilà qui est inacceptable de la part d'un ministre. Maintenant, il parle de réaliser un sondage. Je ne sais pas s'il s'agit du même sondage que l'ancien ministre de l'Éducation avait lancé — un sondage mené sur « monkey survey » ou peu importe la plateforme employée.

Je veux savoir pourquoi nous ne pouvons pas maintenir le programme d'immersion en français. Vous savez, l'atteinte par tous d'un niveau de compétences nécessaires à la tenue d'une conversation en français est un objectif louable. Or, pourquoi désavantager certains élèves pour en avantager d'autres? Améliorons le programme pour certains élèves tout en maintenant le programme actuel pour les élèves qui excellent en français et dont les compétences dépassent le niveau nécessaire à la tenue d'une conversation en français. Les ressources nécessaires seront les mêmes que celles qui pourraient servir à maintenir le programme d'immersion en français et à en faire le meilleur programme qui soit. Alors pourquoi n'instaurons-nous pas un tel programme?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je tiens à féliciter le chef intérimaire de l'opposition pour le travail qu'il accomplit. Je suis un peu préoccupé par le fait qu'il est si agité ce matin.

Pourquoi donc faisons-nous ce que nous faisons? La réponse est assez simple, Monsieur le président. Nous voulons améliorer le secteur d'éducation anglophone. Il ne s'agit pas d'un mystère. Nous avons un système qui divise nos élèves et en désavantage la majorité. Nous instaurons un système qui s'est avéré efficace et a assuré l'atteinte d'un haut niveau de français en Ontario et qui permettra à tous nos élèves — tous nos élèves — d'atteindre au moins un niveau nécessaire pour soutenir une conversation en français et de profiter de possibilités d'enrichissement afin d'améliorer leur niveau en français. Vous savez, l'opposition devrait appuyer sans réserve la mesure. Nous voulons aider nos enfants au sein du secteur d'éducation anglophone.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions — la dernière période des questions — est écoulé.